

Principales décisions de la CLE

- Etude Bordure Côtière Nord : validation de l'étude et de ses conclusions
- Bilan 2021 des actions de la CLE : validation du tableau de bord

Sommaire du compte-rendu

1. Actualités
 - Etat des nappes au 22 juin 2022
 - Informations diverses
2. PGRE
 - Etude Bordure Côtière Nord
3. SAGE
 - Tableau de bord SAGE

La liste de présence est consultable en *Annexe I*, le détail des débats en *Annexe II*.

Robert VILA, Président de PMM CU, introduit la séance. Il présente Emilie BARTHE, la nouvelle chargée de mission PGRE, qui a pris son poste en mars.

1. Sujets d'actualité

- **Etat des nappes au 22 juin 2022.**

Disponibilité des données.

Les données par piézomètre, ainsi que tous les bulletins sont disponibles sur le site du Syndicat des nappes : www.nappes-roussillon.fr

Visi'Eau 66. Pour information, dans le cadre du projet de recherche DEM'EAUX, un site qui permet de regrouper les données liées à l'eau sera mis en ligne prochainement : *Visi'Eau 66*. En ce qui concerne les nappes, il permettra notamment de consulter les données pluviométriques et piézométriques.

Etat des nappes

- Pluviométrie : relativement conforme aux normales jusqu'en avril, mais déficitaire depuis fin avril (-10%).
- Dans ce contexte très sec depuis 2 mois, la situation des nappes se dégrade dans l'ensemble.
- U.G. Vallée du Tech : alerte renforcée (forte baisse à Ortaffa quaternaire)
- U.G. BCN et Aspres-Réart : alerte
- U.G. BCS et vallée de la Têt : vigilance

- **Informations diverses**

Le SCOT Plaine du Roussillon est en cours de révision. Dans le cadre du travail sur le lien entre SAGE et urbanisme, la CLE des nappes du Roussillon travaille en étroite collaboration avec le Syndicat Mixte du SCOT, afin d'intégrer aux mieux les préconisations du SAGE directement dans le document.

2. PGRE – Etude bordure côtière nord

Emilie BARTHE présente les objectifs de l'étude et les résultats obtenus. L'étude visait à définir des modalités de gestion des ouvrages AEP permettant d'éviter ou limiter les intrusions salines sur la bordure côtière nord, selon 3 étapes :

- Analyser le réseau de suivi des chlorures actuel et proposer son amélioration si besoin.
- Réaliser des corrélations statistiques entre la piézométrie, les taux de chlorures et les prélèvements.
- Proposer des modalités de gestion des ouvrages permettant de limiter le risque d'intrusions salines, en tenant compte des corrélations statistiques et des contraintes de terrain.

Les résultats sont les suivants :

- De nouveaux équipements ont été proposés pour améliorer le réseau de suivi des chlorures (80 000€ d'investissement pour le Syndicat des nappes).
- Les corrélations ont permis de définir des seuils piézométriques à ne pas dépasser dans certains forages, sous peine d'augmenter les concentrations en chlorures.
- Sur la base de ces seuils, et de manière différenciée selon le secteur considéré, le nombre d'heures de pompage optimal de chaque forage a été conseillé, menant à renforcer les pompes des ouvrages les plus éloignés de la côte pour soulager les plus proches, sensibles aux intrusions salines.
- Ces modalités permettront d'agir rapidement et avec peu d'investissements sur la question des intrusions salines. Toutefois, seule une baisse des prélèvements dans le Pliocène apportera une solution pérenne au problème d'intrusions salines, via des actions d'économies d'eau ou/et des substitutions.

L'étude a été suivie et validée par les producteurs d'eau concernés (SMIPEP et PMM) et leurs délégataires. Les années à venir doivent permettre de tester les protocoles définis pour vérifier leur efficacité en fonction des contraintes d'exploitation des maîtres d'ouvrage et de leurs délégataires.

La CLE vote, à l'unanimité, la présentation de cette étude et la poursuite de la mise en œuvre des actions qui y sont liées.



3. SAGE – tableau de bord

Le tableau de bord du SAGE est présenté en séance. Il s'agit d'un document complet de bilan des actions du SAGE et de l'état des nappes (téléchargeable sur www.nappes-roussillon.fr). Les principales conclusions pour l'année 2021 sont les suivantes :

Piézométrie : le début d'année était favorable suite à l'hydrologie de l'année précédente, mais au fil des mois, en l'absence de recharge significative, la situation s'est progressivement dégradée.

Qualité : globalement la qualité évolue peu, et reste très bonne. Toutefois, une intensification des suivis, notamment dans le quaternaire, a permis de mettre en évidence de nouveaux points de contamination : de nouvelles molécules (fongicides, pesticides) ont ainsi été détectées. Il convient de poursuivre ces suivis.

Actions 2021 :

- **Révision des autorisations AEP.** Le SAGE a défini des volumes maximum prélevables par unité de gestion et par catégorie d'utilisateur, et a préconisé une révision des autorisations individuelles actuelles pour respecter ces volumes. Ce chantier, sous maîtrise d'ouvrage DDTM, a été lancé pour les autorisations concernant l'eau potable. Il a permis de définir un volume à respecter pour chaque collectivité sur chaque unité de gestion. Cette répartition a été votée en CLE le 23 novembre 2021.

- **Urbanisme.** Un travail a été lancé en lien avec le service aménagement de la DDTM66 pour définir la meilleure manière d'améliorer la prise en compte des nappes dans les projets d'urbanisme. Des échanges d'informations et documents techniques ont été produits. D'autre part, la cellule d'animation de la CLE a rencontré 9 mairies (10 % du territoire) pour aborder cette question avec les élu-es et technicien-nes en charge de l'urbanisme.
- **Finalisation de l'étude « bordure côtière nord ».** Voir point 2 du présent compte-rendu.

Avis de la CLE : 24 avis ont été rendus, dont 18 favorables (avec ou sans réserve), 4 incomplets et 1 défavorable.

Révision de la CLE : l'arrêté de composition de la CLE est arrivé à échéance, le Préfet a signé un nouvel arrêté pour les 6 années à venir.

Réflexions sur les finalités du tableau de bord :

La version 2021 du tableau de bord est un test, qui permet de dégager plusieurs conclusions :

- Le document donne une vision d'ensemble de l'état quantitatif et qualitatif des nappes à l'instant t, mais ne permet pas de faire un lien direct entre les actions menées et l'état des nappes. Il est nécessaire de disposer d'un temps long pour dégager des corrélations.
- Les indicateurs initialement retenus ne sont pas forcément tous pertinents ou faciles à renseigner.
- La collecte, l'analyse et la mise en forme des données sont très chronophages.

Sur la base de ces constats, il est proposé à la CLE de faire évoluer le tableau de bord, en réalisant un bilan annuel simplifié des actions, et un bilan complet tel que réalisé ici à une fréquence moins régulière, soit par exemple à mi-parcours du SAGE en 2025 ou 2026, puis en 2030 à l'échéance actuellement fixée pour le SAGE.

Evelyne LACOMBE est en désaccord avec les délais proposés. Elle estime qu'il faut *a minima* un bilan complet à mi-parcours, c'est-à-dire tous les 2-3 ans, car la durée réglementaire du SAGE est de 6 ans. De plus, elle juge pertinent de rester proche du calendrier du SDAGE, pour remettre à jour le SAGE si nécessaire. Séverine LE MESTRE répond que ce bilan est proposé tous les 5 ans pour plusieurs raisons :

- la possibilité de s'affranchir de conditions climatiques particulières pendant 1 an ou 2, et de détecter une vraie tendance de moyen terme.
- le code de l'environnement ne prévoit pas qu'un SAGE soit automatiquement révisé tous les 6 ans, mais que la CLE doive se poser la question de sa révision tous les 6 ans. Ainsi la CLE pourrait parfaitement décider de poursuivre le SAGE tel quel pour plusieurs années. D'ailleurs lors de la construction du SAGE, il a été décidé, étant donné l'inertie des nappes, de se projeter plutôt à l'horizon 10 ans. Chaque disposition contient donc un calendrier entre 2020 et 2030. Ainsi faire un bilan en 2025 paraît cohérent.
- concernant la concordance avec le SDAGE, ce dernier est prévu pour 2022-2027, ainsi un bilan en 2026 permettrait justement de préparer la révision du SDAGE.

La CLE valide le tableau de bord 2021, ainsi que la proposition pour les prochains bilans à l'unanimité moins une abstention (Agence de l'Eau).



Conclusion

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie tous les participants, et les invite à prendre part à la prochaine CLE qui aura lieu à l'automne 2022.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU


ROBERT VILA

Collège 1 : représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

Présents :

ATTARD Rémy (Syndicat Mixte du Bassin Versant du Réart)
BILLES Jean-Paul (Syndicat Mixte SCOT Plaine du Roussillon)
BOYER Marie-Laure (Syndicat RIVAGE)
CASTANIER Roland (Syndicat Mixte SCOT Littoral Sud)
GARCIA Nicolas (Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales)
HARIBOU Ali (SIAEP Bouleternère)
LANGEVINE Agnès (Région Occitanie)
LEHOSSINE Bernard (Communauté de communes des Aspres)
NICOLEAU Frédéric (Commune de Clairà)
PELLET Yves (Communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée)
TROUSSEU Alain (Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt)
VILA Robert (Perpignan Méditerranée Métropole)

Représentés avec pouvoir :

BOURQUIN Jean-Christophe (Mairie de Saint Féliu d'Amont) : pouvoir à Ali HARIBOU
BRETON Marie (Syndicat mixte de production d'eau potable Leucate-Barcarès) : pouvoir à Marie-Laure BOYER
CHIVILO Charles (Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Agly) : pouvoir à Frédéric NICOLEAU
PACULL Jean-Yves (Commune du Boulou) : pouvoir à Rémy ATTARD
PALMADE Jérôme (commune de Pia) : pouvoir à Robert VILA
PUIG Georges (Commune de Perpignan) : pouvoir à Yves PELLET
ROLLAND Martine (Syndicat Mixte des nappes du Roussillon) : pouvoir à Nicolas GARCIA

Excusés :

MAGDALOU Jean-André (Communauté de Communes Sud Roussillon)
MORLON Francis (Conseil Départemental de l'Aude)

Collège 2 : représentants des usagers de l'eau, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et associations concernées

Présents :

BESSELES Paul (Fédération de l'Hôtellerie de Plein Air)
RAITHOUZE Michel (Association de consommateurs "UFC-Que Choisir")
GENEBRIER Joseph (Association FRENE)
JORDA Claude (Chambre d'Agriculture)
LAVALLEE Renée (Collectif Alternative aux pesticides 66)
MARCOTTE Patrick (CIVAM Bio 66)
MARGALL Etienne (Association des Canaux à l'aval de Vinça)

Représentés avec pouvoir :

MINC Daniel (Syndicat des foreurs) : pouvoir à Paul BESSELES

Excusés :

Chambre de Commerce et d'Industrie
Chambre des Métiers
UNICEM Occitanie
Fédération de Pêche 66